



Les
«socio-économiques»
à l'Université

lire en page 4

La reconnaissance d'association(s) étudiante(s)

L'UQAM reprend la consultation



Un stand sur la place publique coûte 25\$ par jour

Louer 30 pieds carrés dans le hall du Judith-Jasmin ou dans toute autre aire de circulation publique de l'Université coûte 25\$ par jour. Ou rien du tout. C'est selon.

Qui paie?

Tout individu ou groupe de l'extérieur de l'UQAM (sauf exception).

Des gens de l'UQAM qui s'installent sur la place dans un but lucratif uniquement.

Qui ne paie pas?

Les personnes de l'extérieur de l'Université qui se réclament d'une organisation «humanitaire» (Croix-Rouge, Amnistie internationale, UNICEF, etc.). Et d'autres qui font oeuvre «d'éducation» (groupes populaires du quartier par exemple, ou «Le monde à bicyclette», ou «Sauvons Montréal», pour ne nommer que ceux-là). Ne paient pas non plus les gens de l'UQAM qui installent leur stand en vue de diffuser de l'information ou dans un objectif d'éducation (s'ils vendent quel-

ques bricoles, ce n'est pas là leur but premier).

L'arrivée au nouveau campus a multiplié les «cas-frontières»: un peu tout le monde veut son stand sur la place et se prétend «éducateur», «communicateur», et bien sûr «humanitaire». Ce n'est même plus une question de coût, mais d'espaces disponibles. «Il faut que les gens puissent circuler entre les stands, laisse tomber le responsable de ce dossier, M. Marcel Saint-Arnaud. D'ailleurs, l'UQAM doit respecter des règlements municipaux à cet effet (libre circulation dans les aires



publiques). Il faut prévoir suffisamment d'espace vers les sorties de secours, vers les portes extérieures, etc. La Ville est stricte là-dessus.

M. St-Arnaud qui a la charge, à l'UQAM, du service de protection publique (surveillance des locaux et des lieux publics, etc.) s'est vu confier «la location des stands» au cours des récentes années. «Mais, dit-il, ce dossier relève de fait du service des Immeubles et des équipements, qui est à préparer une politique à ce sujet».

H.S.



C.K.

Nouvelle consultation sur le campus. Sujet: «Politique institutionnelle de reconnaissance d'association(s) étudiante(s) à vocation générale». L'Université veut savoir... «dans le but d'assurer que la décision que prendra le Conseil d'administration dans les prochains mois le soit en toute connaissance des opinions émises dans la communauté universitaire...»

Le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche a été mandaté par le Conseil d'administration (15 décembre) pour préparer un document sur la question. Le document a pris forme. Il a une bonne soixantaine de pages. Et, en date du 3 février, il a été expédié, selon les désirs du CA, auprès:

- des comités de coordination;
- des regroupements étudiants existants;
- des étudiants membres des conseils de modules et de ceux

inscrits aux programmes d'études avancées;

• de la commission des études. Le document de consultation émane du bureau de la vice-rectrice associée à l'enseignement et à la recherche Mme Claire McNicoll. Il rappelle «le contexte historique de la décision que doit prendre le Conseil d'administration, les objectifs que celui-ci poursuit en adoptant une politique de reconnaissance d'association(s) étudiante(s) à vocation générale et fait enfin une mise au point sur la différence essentielle entre des modalités d'association et une politique de reconnaissance d'association.»

Le document reprend les grandes lignes du rapport du groupe de travail CORBO-DIONNE chargé par le CA d'avril 1980 de «recevoir et analyser toutes les suggestions concernant, entre autres, la procédure d'accréditation ou de reconnaissance officielle d'une as-

(la suite en page 2)

Les femmes dans la fonction publique

L'inégalité devenue légalité

Tout compte fait, la condition générale des femmes fonctionnaires s'est peu améliorée malgré les modifications successives apportées au cadre juridique par le gouvernement fédéral. A quoi donc aurait servi les législations abolissant progressivement la discrimination dans ce secteur, garantissant l'ouverture des postes aux candidates féminines, la mise en place des programmes d'égalité des chances? A occulter des inégalités de fait, à institutionnaliser l'inégalité dans l'égalité, en niant notamment les inégalités de départ. C'est ce qu'affirme Mme Carole Simard, professeur au département de science politique, qui vient de terminer une partie de la recherche entreprise il y a dix-huit mois sur le phénomène de la ségrégation dans les administrations publiques, et plus particulièrement, sur le cas de la fonction publique fédérale.

L'étude a été réalisée en préparation d'une thèse de doctorat en sociologie des administrations qui sera complétée cette année, à l'Université de Grenoble. Elle porte spécifiquement sur l'évolution du cadre juridique qui a permis l'institutionnalisation d'une double structure de travail, l'une féminine et l'autre masculine, à laquelle se greffe, bien entendu, une double structure de rémunération. Ce travail vient d'être publié par le comité de recherche du département, dans la série «Notes de recherche», no 20 (sera expédié gratuitement aux intéressés sur demande écrite).

Des débuts de la Confédération à la fin de la présente décennie, l'auteur démontre, dans un premier temps, comment les modifications apportées au cadre juridique ont contribué à discriminer



Mme Carole Simard

les femmes fonctionnaires au moment de leur embauche et lors des promotions; puis, dans un second temps, elle analyse la décennie 70, au cours de laquelle le législateur a adopté des mesures compensatrices et égalitaires dans le but avoué de corriger les inégalités passées.

Certes, il y a eu féminisation de la fonction publique fédérale, mais cette féminisation s'est faite par le bas: les femmes constituent près de 35% des effectifs globaux; elles sont présentes à tous les niveaux, dans toutes les catégories professionnelles. «Présence qui ne saurait cepen-

Echéancier en ARC

A la suite de la demande du conseil d'administration du 26 janvier, à l'effet d'envisager la fermeture du rassemblement en ARC, de procéder aux études nécessaires selon la clause 13,02 (sécurité d'emploi) et de lui faire rapport dans les plus brefs délais, la commission des études du 10 février a adopté l'échéancier suivant: le 10 mars, elle entendra les professeurs réguliers du rassemblement en ARC; au plus tard le 12 mai, elle élaborera son avis au conseil d'administration qui en disposera à sa réunion régulière de mai 81. Quant aux organismes à entendre, vu la tutelle, c'est le tuteur qui doit être entendu. Le rôle de la commission prendra fin par l'envoi de ses recommandations au conseil d'administration.

La commission a par ailleurs prolongé les séances prévues pour la validation de 11 cours restants à valider en animation et recherche culturelles.

C.A.

dant masquer, soutient Mme Simard, les différences importantes qui apparaissent dès que l'on compare la rémunération moyenne des fonctionnaires féminins et masculins, tout autant que leur statut professionnel général. Les femmes ne pénètrent dans les postes supérieurs qu'au compte-goutte, et toujours sous la pression de nécessités politiques ou économiques; réalité que Mme Simard trouve pour le moins étonnante et contestable, dans un milieu encadré par des règles de droit supposées garantir l'égalité. Dans ce cas précis, le droit précède les faits puisque la discrimination se perpétue. Or, la condition des femmes dans l'administration publique est, dans l'ensemble, liée à leur statut social général, lui-même fonction d'un certain mode de représentation des rôles respectifs des sexes: l'homme soutien de famille, la femme confinée dans les tâches qui lui ont été traditionnellement dévolues. L'administration publique n'est-elle pas le produit de l'histoire et de la société?

Au delà de ces constats, Carole Simard poursuivra sa réflexion en s'interrogeant sur la fonction même de la ségrégation dans le système capitaliste et dans l'accumulation du capital. Car, explique-t-elle, toute étude sur la place qu'occupent les agents féminins dans l'administration publique renvoie forcément à la réalité «économico-sociale» qui caractérise également le secteur privé: à savoir, le besoin «économique» d'une main-d'oeuvre d'appoint, non qualifiée, dont on peut se départir facilement au rythme des besoins du marché.

C.G.

Comité exécutif

A la réunion régulière du 3 février, le comité exécutif de l'UQAM a:

- autorisé la signature d'un contrat de donation à l'UQAM du fonds de documentation du Centre de Loisirs Immaculée-Conception;
- autorisé la signature du contrat de donation à l'UQAM de la maquette de Manic 5 par l'Hydro-Québec;
- autorisé la signature de deux contrats entre l'UQAM et deux professeurs, relatifs à l'obtention de brevets d'invention;

- autorisé la signature d'un contrat entre l'UQAM et Agriculture Canada pour le bénéfice du CRESALA;
- autorisé le renouvellement de baux commerciaux;
- adopté une politique relative au traitement de cadres occupant un poste ayant un équivalent dans le personnel de soutien;
- adopté des modifications des organigrammes des services des immeubles et de l'équipement, ainsi que des approvisionnements.

Chez les employés de soutien

Et la santé, alors?

Les employés de soutien de l'UQAM se marient moins, déménagent moins, prennent de moins en moins de vacances à leur frais, mais sont de plus en plus souvent malades!

L'an dernier, les 816 employés ont manqué, au total, 5,249 jours de travail pour des raisons de mauvaise santé. Plus du tiers d'entre eux ont épuisé les 10 jours dont la garantie de traitement est assurée par la convention collective. Sans compter les absences prolongées d'une trentaine de syndiqués dues à des opérations chirurgicales, dépressions nerveuses, etc.; les quatre cas d'invalidité à vie; les absences de courte durée causées par des accidents de travail qui, pour être mineurs, n'en ont pas moins doublé en deux ans (179 jours l'an dernier); les 165 jours de congés de décès; les 125 jours de congé de mariage; les 141 jours de déménagement; les 78 jours de congé de naissance (pour les nouveaux pères); les congés personnels, les congés sociaux.

Les employés du secteur bureau viennent en tête des absents pour cause de maladie (3 015 jours pour 424 employés); les syndiqués du secteur métiers et services suivent de près (894 jours pour 133 employés); les techniciens arrivent bon troisième (780 jours pour 121 employés); les 138 professionnels n'accusent, loin derrière, que 560 jours d'absence.

Est-ce à dire que l'état de santé des employés de bureau est plus précaire que celui des professionnels? Que les techniciens sont plus motivés au travail que les travailleurs des métiers et services? Ici, des commentateurs s'imposent. Les choses ne sont pas si simples. Voici une opinion là-dessus, celle de M. André Meilleur, chargé de gérer ce dossier au service du personnel.

«Premièrement, note M. Meilleur, il faut bien comprendre que nous parlons ici d'absences déclarées à notre service. Il se



M. André Meilleur

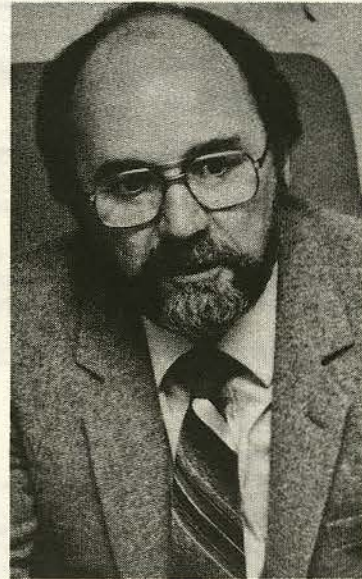
pourrait qu'à cause de leur possibilité d'horaire flexible, de la nature plus spécialisée de leurs tâches, peut-être aussi du fait qu'ils sont l'objet de moins de contrôle de la part de leurs supérieurs (malgré qu'ils soient régis par la même convention), les professionnels apparaissent dans nos statistiques comme étant plus présents au travail.

«Deuxièmement, il est vrai que les employés de bureau sont ceux qui s'absentent le plus, surtout dans les gros services (bibliothèque, imprimerie, etc.). Lorsqu'ils dépassent les 10 jours dont la garantie de traitement est prévue à la convention, ça leur est pratiquement égal de se faire couper du salaire. Contrairement aux employés du secteur métiers et

Comment éviter la faillite comptable d'un colloque

Un colloque à organiser? Un congrès à préparer? Un symposium, ou des journées d'études à prévoir? Le service des finances de l'UQAM, le sait-on, offre sa collaboration active aux membres de la collectivité universitaire en matière de budgets. C'est à lui qu'on peut s'adresser pour savoir combien coûtera l'événement, quel sera l'état des revenus et des dépenses.

«Nous sommes en mesure d'aider les organisateurs en leur donnant un avis comptable ante et post. Avant la tenue d'un colloque par exemple, on s'assure que les dépenses se feront conformément



M. Guy Goulet

aux normes institutionnelles», explique le directeur du service des finances, M. Guy Goulet. «De quelle nature et à quel plan s'effectueront les dépenses anticipées? Quel est l'ordre de grandeur du budget et comment le ventiler? Nous fournissons «l'expertise», soit le contrôle et la vérification, les analyses de coût. Bref, nous apportons une aide-conseil sur l'aspect budgétaire de l'élaboration de projets. A qui? Aux gens qui nous en feront la demande dans le cadre d'activités reliées à la vie universitaire. Outre les colloques et les congrès, on peut compter certaines publica-

tions universitaires. Cette coopération vaut aussi pour les laboratoires et centres de recherche, de même que pour certains organismes comme la Fondation UQAM. Je dirais même que nous pouvons nous occuper d'événements qui, sans être proprement reliés à la vie universitaire, contribuent directement au rayonnement de l'UQAM. Nous évaluons le bien-fondé de chacun des cas qu'on nous soumet.»

De pair avec le service du personnel, les finances tiennent une série de séances d'information et de formation à l'adresse des quelque cent agents d'administration de l'Université.

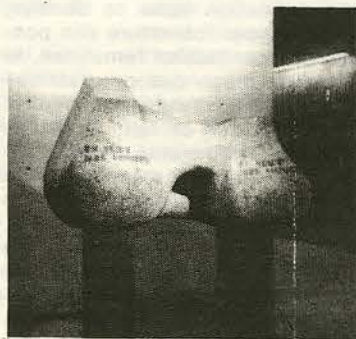
Dans un effort pour mieux répondre aux attentes des usagers, compte tenu de l'essor de l'UQAM, de l'augmentation du nombre d'étudiants et d'un regroupement partiel de la vie universitaire au nouveau complexe, le service des finances a été restructuré en novembre dernier. C'est la première fois depuis 1972 que l'organigramme était substantiellement modifié depuis 1972. A ces modifications de structure s'ajoute le double souci d'améliorer les rapports entre unités administratives dispersées sur le campus (ainsi, les comptes à payer ont-ils une antenne au nouveau complexe alors que réciproquement, la trésorerie en a une au pavillon Phillips) de même que d'accélérer le rendement en décentralisant certaines tâches.

En reprécisant les responsabilités de chacun et en haussant la qualité des services rendus, nous espérons absorber adéquatement la croissance des activités sans qu'il soit nécessaire, dans le contexte de contraintes budgétaires, d'ajouter des effectifs à notre personnel», conclut M. Goulet.

C.A.

lettres à l'Uqam

La mutilation de «Christian»



de la sculpture) encourage les artistes, les étudiants abiment l'oeuvre de façon peut-être irréparable. Plus tard, ils chercheront du travail dans les

compagnies!

Dominique Rolland
sculpteur et ancien de l'UQAM
en arts plastiques.

Le téléphone et l'Almanach des SAE

L'UQAM publiait dans son édition du lundi 2 février dernier, un article intitulé: «Youppi! un nouveau répertoire téléphonique» faisant état de la sortie de ce répertoire tant attendu. Bien que cet article témoigne de l'effort sensible apporté par le service des télécommunications dans la réalisation de ce document, il comporte néanmoins dans sa conclusion, des omissions fort importantes.

En effet, cet article laisse croire que la clientèle étudiante est présentement complètement dépourvue d'outils servant à repérer les numéros de téléphone des différentes fonctions de l'Université. Je crois utile de vous rappeler que le service de l'information communautaire des S.A.E., a diffusé au mois de septembre dernier, 21,000 copies de l'Almanach 1980-81. Cet almanach contient les coordonnées de la majorité des composantes de l'UQAM et par surcroît, la mise à jour de tous les numéros de téléphone a été faite en collaboration avec le service des télécommunications.

Je vous souligne de plus que le Centre d'accueil et de renseignements principal de l'UQAM est ouvert de 8h30 à 20h., ce qui constitue un outil supplémentaire pour repérer les fonctions UQAM.

Vous n'êtes pas sans savoir que ces renseignements intéresseront au plus haut point la communauté que nous desservons et en conséquence, je vous prierais de les communiquer

dans votre prochaine édition. Je vous remercie à l'avance et demeure à votre entière disposition.

Jean-Pierre Pilon,
Responsable,
Service de l'Information
Communautaire.

P.S. Entre vous et moi... le format de l'Almanach est tellement plus pratique que l'annuaire de Bell!

L'équipe de rédaction a l'entière responsabilité du contenu du journal, qui n'engage en rien la direction de l'Université du Québec à Montréal.

l'Uqam

volume VII, numéro 18
16 février 1981

publié par
section information
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, Succursale «A»
Montréal, Qué. H3C 3P8

rédaction: Claude Asselin, Claire Gauthier, Pierre Gélinas, Denise Neveu, Hélène Sabourin.
Tél.: 282-6179

photos: service de l'audiovisuel
Dépôt légal: premier semestre 1981
Bibliothèque nationale du Québec

L'UQAM reprend... (suite de la page 1)

sociation générale des étudiants de l'Université». On prend ainsi connaissance des deux hypothèses retenues par le groupe Corbo-Dionne: politique de monopole (association unique) et politique du pluralisme.

A ces hypothèses, la vice-rectrice en ajoute deux autres: la politique des associations étudiantes de base et la politique de la pluralité des associations générales. Mais là ne s'arrête pas nécessairement la liste, puisque Mme McNicoll écrit:

«La présente consultation peut donner lieu à l'élaboration, par l'un ou l'autre des groupes consultés, d'une cinquième ou d'une

xième politique possible...

Elle ajoute que «la totalité des avis sera transmise au Conseil d'administration», qui a demandé que «les résultats de cette consultation soient soumis à la réunion de février du CA...»

Quelle sera la réponse à cette nouvelle consultation? Plus significative que celle reçue par MM Corbo et Dionne qui ont dit s'être «heurté à un mur de silence» et à «un océan d'indifférence»? Ce serait peut-être une idée de distribuer à la totalité des étudiants(es) — après tout les premiers concernés — un résumé du nouveau document.

Hélène Sabourin

Comme des enfants qui braillent et qui barbouillent le mur parce qu'ils n'ont pas ce qu'ils veulent, des étudiants ont peinturé «On veut nos bourses» en lettres rouges la sculpture nommée «Christian», placée près des ascenseurs sur la Grande Place du pavillon Judith Jasmin.

Or, je suis l'auteur de cette sculpture. J'y ai travaillé intensément pendant un an. Par ailleurs, les problèmes de prêts-bourses, je les connais. Je les ai vécus moi-même comme étudiant pendant cinq ans à l'UQAM et j'avais charge de famille.

Je comprends donc les étudiants de manifester leur mécontentement. Mais ce que je n'accepte pas, ce que je trouve ridicule, pour ne pas employer un mot qui commence par un «c», c'est qu'on saccage des oeuvres sculpturales au lieu d'agir avec maturité.

Que les étudiants aillent donc plaider directement leur cause auprès des administrateurs eux-mêmes, qu'ils parlent leur langage à eux. Les administrateurs ne connaissent pas la langue des graffiti.

Enfin, pour une fois qu'une compagnie privée (La Sauvegarde, donatrice



Mme Claudine Pierre-Deschesnes

Recherche en psycho-linguistique

Une nouvelle façon d'apprendre à lire

L'expérimentation des «Apprentis» poursuit son cours. Après une session de rodage l'automne dernier, la trentaine d'enseignants qui y collaborent ont effectué à l'UQAM, il y a quelques semaines, un premier bilan de l'expérience à l'occasion d'un colloque organisé par les co-auteurs du projet, MM. Joachim Reinwein, professeur au département de linguistique et Robert Ciesielski, linguiste-chercheur. C'est quoi, les «Apprentis»? D'abord, une approche psycho-linguistique pour l'apprentissage de la lecture, conçue par eux il y a deux ans et demie inspirée surtout des travaux de psycho-linguistes américains (tel Goodman), mais également canadien (Smith) et français (Richaudeau)...

Ensuite, un matériel didactique provisoire qu'ils ont mis au point, comprenant un ensemble de cahiers d'activités, guides didactiques, cahiers de lecture et livrets de lecture, le tout abondamment illustré, publié en août dernier aux Editions Etudes Vivantes. Depuis, un projet de recherche est en marche, subventionné et réalisé en collaboration avec le P.P.M.F. (Programme de perfectionnement des maîtres en français) qui leur permet, bien sûr, d'éprouver ces outils d'apprentissage, mais surtout d'approfondir les fondements scientifiques de leur démarche. Soit dit en passant, celle-ci se

veut compatible avec le nouveau programme d'enseignement du français du ministère de l'Éducation (en phase d'implantation depuis mai 1979). Deux étudiantes collaborent également au projet comme assistantes de recherche: Christiane Mallet et Isabelle Mahy.

Voici, grosso modo, ce qui confère à cette approche son originalité. Les méthodes traditionnelles d'apprentissage de la lecture sont encore basées sur le décodage grapho-phonétique (syllabation, épellation...). Celle des «Apprentis» propose plutôt l'utilisation simultanée de toutes une gamme de stratégies d'apprentissage: idéographique, syntactico-sémantique, morphologique, etc.

Concrètement, l'apprenti-lecteur découvre la lecture par l'image. «Même un enfant de trois ou quatre ans est capable de reconnaître plusieurs centaines de symboles» affirment ces chercheurs. Des indices picturaux lui sont fournis, accompagnés de symboles écrits et replacés dans un contexte significatif: ils lui permettent de décoder le message écrit et de découvrir, par le fait même, qu'il sait déjà partiellement lire (voir illustration ci-contre). Car, rappellent-ils, lire, c'est d'abord rechercher le sens et comprendre ce qu'on lit.

L'expérimentation des «Apprentis» a déjà révélé qu'après l'inévitable période d'ajustement et certaines difficultés de départ, les enfants apprennent bien et semblent aimer la lecture. Cela permettra de mieux comprendre comment «fonctionne» l'apprenti-lecteur et d'introduire, dans les publications à venir, des commentaires pédagogiques pertinents sur la question.

C.G.

Plus qu'une maladie, une plaie sociale

Le monopole médical sur la santé publique ne date pas d'hier, non plus que l'alliance de la profession médicale et du pouvoir. Au Québec, les réformes sanitaires réclamées par les médecins les plus progressistes, au début du siècle, visaient à juguler l'hémorragie de capital humain lié au paupérisme, à l'urbanisation et à l'industrialisation; mais en demandant l'intervention de l'État pour corriger les abus trop criants du système, la profession médicale voyait du même coup son essor assuré. Mme Claudine Pierre-Deschesnes a fait ces constats au terme d'une recherche intitulée «La tuberculose au début du XXe siècle, problème social et réponse réformatrice», réalisée dans le cadre de la maîtrise en histoire, sous la direction de M. Paul-André Lin-teau.

Elle a choisi d'aborder cet aspect de l'histoire de la santé pour plusieurs raisons. Au tournant du siècle, ici comme dans les autres pays industrialisés, la tuberculose faisait des ravages et était au premier rang des préoccupations du corps médical; celui-ci ne disposait d'aucun moyen efficace pour la combattre et au Québec seulement, 3000 personnes en mouraient annuellement. Or, aborder ce problème de santé, c'est d'abord étudier un fléau

social directement tributaire des conditions de vie et de travail insalubres de la population. Mais aussi, c'est faire l'histoire de la profession médicale, champ de recherche relativement nouveau.

Première constatation: au Canada français, cette profession a connu un développement relativement autonome de celui des anglophones: elle s'est dotée de ses propres associations, de ses propres revues médicales: «L'Union médicale du Canada», «Le Bulletin médical de Québec», «Le Journal d'hygiène populaire», etc. Autres sources précieuses d'information: les Rapports annuels du Conseil d'hygiène de la province de Québec, les publications médicales anglophones, les journaux de l'époque... La période ainsi couverte par Mme Pierre-Deschesnes va de la Confédération à l'après-guerre (1918).

Au fil des décennies, explique-t-elle, le problème de la tuberculose — maladie infectieuse due au bacille de Koch — s'est affirmé de plus en plus comme un problème social; constatant une dégénérescence progressive de la population, les médecins québécois, se faisant l'écho d'une évolution constatée lors des congrès mondiaux de la médecine, exhortaient

le gouvernement à intervenir. Le Rapport de la commission royale d'enquête sur la tuberculose — constituée en 1909 sous la pression du corps médical — fut d'une grande importance à cet égard: il recommandait carrément que l'État prenne en charge la santé publique. Rien d'étonnant, puisque cette Commission était composée des médecins les plus progressistes, directement impliqués dans diverses réformes sanitaires (le Dr Emmanuel Persillier-Lachapelle, personnage-clé de l'époque, un des fondateurs de l'Hôpital Notre-Dame; le Dr Guérin, ex-maire de Montréal, etc.).

Beau cheval de bataille pour la profession médicale dont le sort était intimement lié à celui du courant de réforme hygiéniste; elle dut néanmoins patienter de longues années avant que le gouvernement ne concrétise ses recommandations (le ministère de la Santé du Québec fut créé en 1936...).

Claudine Pierre-Deschesnes entend poursuivre sa contribution à l'histoire de la profession médicale: sa thèse de doctorat portera sur le discours eugéniste et le problème de la folie, vers la même époque.

C.G.

Le LERDA et l'enfance inadaptée

Un centre de ressources pour la collectivité

«Qu'il s'agisse d'enfants de maternelles, d'écoles élémentaires, d'étudiants au secondaire, voire d'adultes analphabètes, nous essayons toujours de respecter la personnalité du sujet observé, nous l'aidons à se réadapter dans sa classe du secteur régulier ou exceptionnel», explique M. René Charue, professeur en enfance inadaptée et responsable du laboratoire d'enseignement et de recherches sur les difficultés d'adaptation (LERDA).

Englobant au sens large les problèmes de l'enfance inadaptée, cherchant à servir les professeurs, les chargés de cours, les étudiants en sciences de l'éducation et, à l'extérieur, diverses commissions scolaires, le LERDA vise à promouvoir la qualité de l'enseignement, à développer la recherche scientifique ainsi qu'à offrir un centre de ressources humaines, techniques et instrumentales à la collectivité.

Dans le cadre de la formation des étudiants de 1er et 2e cycles, le laboratoire met, entre autres, à leur disposition l'outil de la testothèque, soit un répertoire de plus de 250 tests québécois, américains et européens. Ils portent sur les structures de base, la psychomotricité, le langage oral et écrit, la logico-mathématiques, les sciences, l'orientation scolaire et professionnelle, l'intelligence, la personnalité et la créativité. Autant de tests de diagnostic qui mesurent l'état de maturité de l'enfant.

Le LERDA offre de pair les ressources d'une matériathèque aux étudiants-professeurs, soit près de 300 instruments de rééducation: matériel de niveau



M. René Charue et sa collaboratrice, Mlle Hélène Bury avec un groupe d'étudiants.

préscolaire et élémentaire pour l'apprentissage de la lecture, des mathématiques, matériel d'éducation psychomotrice, matériel musical, matériel psychotechnique, jeux d'observation et d'association, matériel audio-visuel sur des études de cas en diagnostic, dont des films en boucle présentant des petites techniques de rééducation. «Une partie de notre matériel est selon le modèle de Piaget», note M. Charue.

Fait partie intégrante du LERDA une salle de «monstration», sorte de laboratoire d'observation et d'expérimentation où une trentaine d'étudiants peuvent suivre à travers une vitre unidirectionnelle et à l'aide d'un système de son le processus diagnostique qu'établit le professeur ou le chargé de cours

avec l'enfant. Après l'observation de visu, après discussion du cas, l'étudiant est appelé à son tour à rencontrer l'enfant de l'autre côté de la vitre; c'est le laboratoire d'essai. Enfin, sous la supervision du professeur, l'étudiant travaille avec un sujet en cubicule individuel — diagnostic et rééducation — et alors l'enfant est choisi par l'étudiant en fonction des données de cours.

A partir de son expérience en enfance inadaptée depuis 1974, M. Charue a élaboré la mise au point d'un test diagnostique et d'une méthode de rééducation appelée R/CH (pour René Charue), d'application individuelle ou par sous-groupes. Ces travaux feront l'objet d'une publication.

C.A.

Je ne
veux
pas...



Collection les apprentis

[Page couverture d'une brochure de la collection «les apprentis». La maquette est de Stéphan Daigle, d'après une illustration originale de Rémy Simard.]

De l'intention...

par
Claire Gauthier

Les gens déjà engagés dans la cité — groupes sociaux, travailleurs, industriels et commerçants — ont une connaissance concrète du milieu et sont en mesure d'en définir les besoins bien mieux que les universitaires traditionnellement coupés de la réalité. Ils sont, de ce fait, un atout précieux pour aider à bâtir l'université dans la ville, la plus nouvelle des universités traditionnelles, première étape vers la nécessaire transformation de l'université d'élite en université de masse.

Telle est la présomption sur laquelle s'appuyèrent les concepteurs de l'Université du Québec qui préconisaient, entre autres innovations, la participation de représentants du milieu socio-économique aux diverses instances de l'institution. Ces recommandations, partant du grand mouvement de réforme du système d'enseignement, reflétaient les préoccupations d'une nouvelle élite réformatrice et libérale qui les reprit à son compte, notamment par la voix des législateurs.

Volonté qui s'est concrétisée dans le texte de Loi créant l'Université du Québec, les politiques opérationnelles de l'U.Q., les règlements internes de l'UQAM, certaines politiques institutionnelles (voir extraits ci-contre) et ailleurs, hors texte si l'on peut dire. En 1981, le «milieu» a donc des représentants au conseil d'administration de l'UQAM, au comité exécutif, sur certains conseils de module, comités de révision de programme, conseils de programme, conseils d'administration des centres de recherche, comité des services à la collectivité, etc. Ils sont là plus ou moins régulièrement, depuis plus ou moins longtemps; ils ont droit de vote et sont donc, théoriquement, en mesure d'influencer le «devenir» de l'institution, tant au plan de sa gestion que de sa programmation.

«La nouvelle université est une université ouverte», soutenait en 1969 M. Léo Dorais, premier recteur de l'UQAM. «La présence de représentants du milieu socio-économique, en tant que membres à part entière des divers comités relatifs aux études, est une première indication de cette ouverture sur le monde de l'Université.» (Forces, «Université nouvelle, Nouvelle Université», no 9, automne 1969).

Qu'en est-il, dans les faits, au terme de dix années d'expérimentation?

Sources et définitions

Cette réalité s'est avérée difficile à cerner. D'abord parce qu'il n'existe pas d'étude offrant une vue d'ensemble de la situation; s'il est relativement facile d'effectuer un recensement auprès des instances supérieures (conseil d'administration, comité exécutif), il en va tout autrement dans les modules, départements, centres de recherche et services: il faut procéder à la pièce, fouiller les archives, les procès-verbaux, faire des entrevues, etc.

Ensuite, à cause de la confusion qui entoure la notion même de «représentant socio-économique»; celle-ci n'est pas définie comme telle dans les textes officiels et désigne manifestement plusieurs réalités: les membres socio-économiques du C.A., par exemple, ont un rôle bien différent de ceux des conseils de module ou du comité des services à la collectivité. Leur mode de désignation, la façon dont ils sont perçus et les critères qui président à leur choix varient d'une instance à l'autre, d'un interlocuteur à l'autre. Résultat: dans les familles et les modules, notamment, la confusion est grande à cet égard, vraisemblablement liée à l'imprécision des textes dans ce domaine.

Enfin, le fait que les socio-économiques ne sont pas toujours aux endroits prévus dans les textes de loi et les règlements n'aide guère à éclaircir la situation; on en trouve ici et là, en marge des politiques officielles, apparus au rythme des besoins et d'initiatives non concertées; par exem-

ple, sur les comités de direction et les conseils d'administration de centres de recherche; sur de nombreux comités de révision de programme qui sont très souvent des émanations «ad hoc» des conseils de module; sur un grand nombre de comités de gestion chargés d'élaborer les projets de programme, etc.

Pour les fins du présent texte — le premier d'une série de quatre — le journal l'Uqam propose non pas une définition des «socio-économiques» mais un énoncé des critères retenus pour faire enquête sur le sujet: il s'agit de personnes qui, n'étant ni étudiantes, ni employées de l'UQAM, participent à l'une ou l'autre des instances

présentes dans les structures de l'Université et sont, à ce titre, susceptibles d'y exercer une certaine influence. Bref, des gens extérieurs à l'Université qui y jouent un rôle plus ou moins institutionnalisé.

Cela exclut: les personnes consultées lors de démarches «ad hoc» ou ponctuelles, officieuses ou officielles, faites par l'institution pour rejoindre le milieu (colloques, représentations de l'UQAM sur les comités et organismes extérieurs, expertises externes en vue de la préparation de divers dossiers, etc.).

L'équipe du journal a travaillé uniquement à partir des sources internes à l'Université; elle est donc en mesure de

dire, grosso modo, comment l'institution perçoit ses membres socio-économiques et non l'inverse. En outre, elle a dû se restreindre à brosser un tableau de la situation telle qu'elle se présentait au terme de l'année académique 1979-80 — exception faite des C.A.-C.E. où il fut possible de remonter dans le temps sans trop de difficultés.

Approche non exhaustive, donc, qui n'a d'autres buts que de faire état d'une réalité fort complexe, dégager quelques constantes, soulever des questions: Où sont les socio-économiques à l'UQAM? Qui sont-ils? Quel est leur rôle aux divers paliers de l'institution?

Extraits de quelques textes officiels

Loi de l'Université du Québec

Article 32 «Les droits et pouvoirs d'une université constituante sont exercés par un conseil d'administration composé des personnes suivantes nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil, qui en font partie au fur et à mesure de leur nomination:

- a) le recteur;
- b) deux personnes nommées pour trois ans après consultation du corps professoral et exerçant une fonction de direction d'enseignement ou de direction de recherche à l'université constituante;
- c) trois professeurs de l'université constituante nommés pour trois ans, désignés par le corps professoral de cette université, et deux étudiants de l'université constituante, nommés pour un an, désignés par les étudiants de cette université;
- d) une personne nommée pour trois ans choisie parmi les personnes proposées conjointement par les collèges d'enseignement général et professionnel du territoire principalement desservi par l'université constituante;
- e) au plus quatre vice-recteurs nommés en vertu de l'article 39 et désignés par la majorité des personnes qui composent le conseil d'administration;
- f) trois autres personnes nommées pour trois ans sur la recommandation de l'assemblée des

gouverneurs de l'Université et après consultation des associations les plus représentatives du milieu des affaires et du travail.

Cependant, l'une des premières personnes nommées en vertu du paragraphe b est nommée pour deux ans l'un des premiers professeurs nommés en vertu du paragraphe c est nommé pour deux ans et un autre l'est pour un an, et l'une des premières personnes nommées en vertu du paragraphe f est nommée pour deux ans et une autre l'est pour un an.»

Article 33 «Le mandat des personnes visées aux paragraphes b, c, d et f de l'article 32 ne peut être renouvelé consécutivement qu'une fois.»

Article 36 «Sous réserve des articles 34 et 35, les membres d'un conseil d'administration continuent d'en faire partie jusqu'à la nomination de leurs successeurs, nonobstant la fin de la période pour laquelle ils sont nommés.»

Article 40 «L'administration courante d'une université constituante relève d'un comité exécutif qui exerce en outre les autres pouvoirs qui lui sont conférés par règlement du conseil d'administration de cette université.

«Le comité exécutif se compose du recteur de l'Université ainsi que d'au moins trois personnes et d'au plus six personnes que le conseil d'administration nomme parmi ses membres.»

Politiques opérationnelles de l'U.Q. (ER.5)

Article 2.12.2 «Le module... correspond aux programmes d'études dont il a la responsabilité, au groupe d'étudiants qui poursuivent le cheminement prévu par ces programmes, au groupe de professeurs qui conseillent ces étudiants et leur enseignent, et à des personnes extérieures à l'Université qui relient le module au milieu professionnel ou social concerné.»

Article 2.12.4 «Pour chaque module, l'on institue un conseil de module composé d'un nombre déterminé des professeurs parmi lesquels le directeur, d'un nombre égal d'étudiants, ainsi que de personnes extérieures à l'Université, choisies par le conseil de module, dont le nombre doit être inférieur au quart du nombre total d'étudiants et de professeurs...»

Règlement des études de premier cycle (no 5) - UQAM

Article 1.6.2 «Le conseil de module est composé d'au moins trois et d'au plus six professeurs parmi lesquels le directeur de module, d'un nombre égal d'étudiants désignés par les étudiants du module, ainsi que de personnes extérieures à l'Université dont le nombre doit être inférieur ou égal au quart du nombre d'étudiants et de professeurs.»

...à la réalité

On compte, en fait, trois espèces de socio-économiques à l'UQAM:

- ceux des instances supérieures qui n'ont pas nécessairement de compétence dans le domaine de l'enseignement-recherche; leur présence est imposée par la Loi et ils sont nommés «après consultation des associations les plus représentatives du milieu des affaires et du travail»;

- ceux des conseils de module qui ont, par définition, certaines affinités avec une discipline, un champ d'étude, un milieu professionnel ou social donné; ce sont les seules instances de programmation où leur présence est explicitement requise par règlement; il doit s'agir de «personnes extérieures à l'Université qui relient le module au milieu professionnel ou social concerné»;

- les autres, ceux dont la participation est soit facultative (sur les comités départementaux de programme selon le Règlement no 8 des études avancées), soit non prévue dans les textes officiels et les structures de l'Université (centres et labo de recherche, comités de révision de programme, etc.), soit régie par voie de politique institutionnelle (Service de l'éducation permanente); les critères présidant à leur choix varient et sont déterminés, en quelque sorte, par la nature de l'instance qui les sollicite.

Voici un tableau approximatif de la situation telle qu'elle se présentait en juin dernier.

Instances supérieures

Les personnes suivantes occupaient alors cette fonction au conseil d'administration: Pierre Janniot, Air Canada, nommé pour un premier mandat de trois ans en 1971, renouvelé en 1975 (art. 33); comme il n'a pas été remplacé depuis, il continue à

siéger (art. 36): Philippe Malo, Cité de la santé à Laval, mandat se terminant en juin 81; Charles-A. Poissant, Thorne Riddell et cie, mandat se terminant le 21 décembre 80; il fut en outre nommé au comité exécutif en juin 78 par les membres du C.A., conformément à l'art. 40 de la Loi.

Modules

Au printemps dernier, les socio-économiques étaient présents dans 16 modules, absents dans 30. Par famille: en arts, six modules, aucun socio-économique; en formation des maîtres, huit modules, seize socio-économiques répartis dans sept conseils de module ou de programme, quatre autres siégeant sur un comité de révision de programme; en lettres, six modules et aucun socio-économique; en sciences, huit modules, deux socio-économiques répartis sur deux conseils de module; en sciences de la gestion, six modules, dix socio-économiques pour cinq conseils de module; en sciences humaines, douze modules, six socio-économiques répartis sur deux conseils de module et trois conseils de programme de certificat.

Etudes avancées

Le règlement no 8 des études de 2e et 3e cycles prévoit «normalement» la présence sur les comités départementaux de programme de «personnes extérieures à l'Université». Donc, aucune précision quant à leur provenance ou quant au rôle qu'ils sont appelés à jouer. En juin 80, nous n'en avons relevé aucun sur ces comités.

La participation des socio-économiques à ce niveau ne semble s'être faite qu'en sciences administratives, par la voie

d'instances un peu particulières, les comités-conseils. Celui de la maîtrise en administration des affaires en compte une dizaine et celui de la maîtrise en gestion de projet, une douzaine.

Centres et laboratoires de recherche

Bien que les règlements UQ-UM n'annoncent aucune participation officielle des socio-économiques dans les laboratoires et centres de recherche, on en trouve six au LARS qui font partie du conseil d'administration, neuf au CRESALA qui sont membres du comité de direction, deux d'entre eux siégeant également au comité exécutif.

Service de l'éducation permanente

Le SEP est le seul service à l'UQAM où siègent, de plein droit, des représentants du milieu socio-économique: cette participation, qui a fait l'objet de politiques institutionnelles, se fait dans le cadre de deux comités: le comité conjoint du Protocole UQAM-CSN-FTQ qui compte, outre quatre représentants de l'UQAM et un secrétaire-coordonnateur, deux personnes de chaque centrale impliquée; le comité des services à la collectivité composé du directeur du SEP, de huit personnes de l'UQAM et d'autant de représentants des groupes populaires et syndicaux, prioritairement visés par cette politique.

Une première constatation s'impose à la lecture de ces données: il y a loin de la théorie à la pratique. Que reste-t-il de l'intention du législateur? C'est ce que nous tâcherons de voir dans les prochains numéros.

(A SUIVRE)